



## Délibération 2025-04

### Approbation du projet de SAGE et mise en consultations

La Commission Locale de l'Eau (CLE) s'est réunie le 21 mars 2025 à 9h30 à Pont-Péan, sous la présidence de M. Michel DEMOLDER, président.

#### Assistaient à la séance :

##### Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :

M. André CROCC (Conseil Régional de Bretagne), M. Yann SOULABAILLE (Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine), M. Alain GUIHARD (Conseil Départemental du Morbihan), M. Jean-François MARY (EPTB Eaux & Vilaine), M. Michel DEMOLDER (Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau Potable en Ille-et-Vilaine), M. Christian LEMÉE (Syndicat Chère Don Isaac), M. Fabrice CARO (Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust), M. Guénaél CHOUPAUX (Représentant des Maires de Côtes d'Armor), Mme Annie ROBERT (Représentant des EPCI des Côtes d'Armor), M. Ludovic BROSSARD (Représentant des Maires d'Ille-et-Vilaine), M. Daniel HOUITTE (Représentant des Maires d'Ille-et-Vilaine), M. Jean RONSIN (Représentant des EPCI d'Ille-et-Vilaine), M. Dominique DENIEUL (Représentant des EPCI d'Ille-et-Vilaine), M. Michel DUAULT (Représentant des maires d'Ille-et-Vilaine), M. David VEILLAUX (Représentant des EPCI d'Ille-et-Vilaine), M. Vincent MINIER (Représentant des EPCI d'Ille-et-Vilaine), M. Patrick LE DIFFON (Représentant des maires du Morbihan), M. Stéphane ROUAULT (Représentant des EPCI du Morbihan).

##### Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées

M. Erwann ETRILLARD (Chambre d'agriculture d'Ille-et-Vilaine), M. Martial BOUVIER (Chambre d'Agriculture du Loire-Atlantique), M. Dominique BALAC (Chambre d'Agriculture du Morbihan), M. Sébastien ROUAULT (Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor), Mme Emmanuelle DERAÈVE (Agrobio 35), M. Jean-François LEVREL (Coopération agricole), M. Frédéric NICOLAZO (Comité Régional de la Conchyliculture de Bretagne Sud), M. Didier MUGNIERY (Collectif des Associations de Sinistrés du Bassin de la Vilaine), Mme Marie-Claire POUPARD (UFC Que Choisir Loire-Atlantique), M. Patrick ANNE (Maison de la Consommation et de l'Environnement d'Ille-et-Vilaine), M. Pierre-Anne GORVEL (Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques des Côtes d'Armor), M. Jérémy GRANDIERE (Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques d'Ille-et-Vilaine), M. Joël JOSSE (Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de Loire-Atlantique), Mme Pauline PENNOBER (Eau et rivières de Bretagne), Mme Françoise LACHERON (Bretagne Vivante), M. Olivier GUINDON (France Nature Environnement Pays de la Loire).

##### Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics

M. Pascal BAGDIAN (Sous-Préfet de Redon), M. Paul RAPION (MISEN d'Ille-et-Vilaine), M. Maxime GALLON (DDTM de Loire-Atlantique), Mme Léa THIÉBAUD (DDTM des Côtes d'Armor), M. Eric HENNION (DDTM du Morbihan), M. Jean PLACINES (Agence de l'Eau Loire-Bretagne), M. Yann TRACZ (Office Français de la Biodiversité Bretagne), M. Mathieu BOSSIS (Office Français de la Biodiversité des Pays de la Loire).

#### Étaient excusés :

##### Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :

M. Jean-Michel BUF (Conseil Régional des Pays de la Loire), Mme Nathalie NOWAK (Conseil Départemental des Côtes d'Armor), M. Bernard LEBEAU (Conseil Départemental de Loire-Atlantique), M. Bernard LEBEAU (Conseil Départemental de Loire-Atlantique), Mme Marie-Jo HAMARD (Conseil Départemental du Maine-et-Loire), M. Fabrice SANCHEZ (Atlantic'Eau), M. Bruno LE BORGNE (Eau du Morbihan), Mme Marie-Edith MACÉ (Collectivité Eau du Bassin Rennais), M. Pascal HERVÉ (Représentant des EPCI d'Ille-et-Vilaine), M. Jacques LARRAY (Représentant des EPCI d'Ille-et-Vilaine), M. Patrick HERVIOU (Représentant des maires d'Ille-et-Vilaine), Mme Aude DE LA VERGNE (Représentant des EPCI d'Ille-et-Vilaine), Mme Annabelle GARAND (Représentant des EPCI de Loire-Atlantique), M. Michel GUERNEVE (Représentant des EPCI du Morbihan), M. Joël TRIBALLIER (Représentant des EPCI du Morbihan), M. Bertrand ROBERDEL (Représentant des EPCI du Morbihan).

## Commission Locale de l'Eau du 21 mars 2025

### Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées

M. Pierrick COURJAL (Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques du Morbihan), M. Jacques DE FARCY (Syndicat de la Propriété rurale d'Ille-et-Vilaine).

### Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics

Mme Sophie BROCAS (Préfète coordinatrice du bassin Loire-Bretagne), Mme Judith DÉTOURBE (DDT de Mayenne).

### Pouvoirs :

- Mme Nathalie NOWAK (Conseil Départemental des Côtes d'Armor) à M. Yann SOULABAILLE (Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine)
- M. Bernard LEBEAU (Conseil Départemental de Loire-Atlantique) à M. Patrick LE DIFFON (Représentant des Maires du Morbihan)
- M. Fabrice SANCHEZ (Atlantic'Eau) à M. Jean-François MARY (EPTB Eaux & Vilaine)
- M. Joël TRIBALLIER (Représentant des EPCI du Morbihan) à M. Christian LEMEE (Syndicat Chère Don Isac)
- Monsieur M. Pascal HERVÉ (Représentant des EPCI d'Ille-et-Vilaine) à M. Michel DEMOLDER (Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau Potable en Ille-et-Vilaine)
- Mme Marie-Edith MACE (Collectivité Eau du Bassin Rennais) à M. Ludovic BROSSARD (Représentant des maires d'Ille-et-Vilaine)
- M. Jacques LARRAY (Représentant des EPCI d'Ille-et-Vilaine) à M. Jean RONSIN (Représentant des EPCI d'Ille-et-Vilaine)
- M. Patrick HERVIOU (Représentant des maires d'Ille-et-Vilaine) à M. Michel DUAULT (Représentant des maires d'Ille-et-Vilaine)
- Mme Aude DE LA VERGNE (Représentant des EPCI d'Ille-et-Vilaine) à M. Dominique DENIEUL (Représentant des EPCI d'Ille-et-Vilaine)
- Mme Annabelle GARAND (Représentant des EPCI de Loire-Atlantique) à M. Alain GUIHARD (Conseil Départemental du Morbihan)
- M. Bertrand ROBERDEL (Représentant des EPCI du Morbihan) à M. Stéphane ROUAULT (Représentant des EPCI du Morbihan)
- M. Michel GUERNEVE (Représentant des EPCI du Morbihan) à M. Stéphane ROUAULT (Représentant des EPCI du Morbihan)
- M. Pierrick COURJAL (Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques du Morbihan) à M. Jérémy GRANDIERE (Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques d'Ille-et-Vilaine)
- M. Jacques DE FARCY (Syndicat de la Propriété rurale d'Ille-et-Vilaine) à M. Dominique BALAC (Chambre d'Agriculture du Morbihan)
- M. Thierry GRIGNOUX (DDT 49) à M. Eric HENNION (DDTM du Morbihan),
- Mme Sophie BROCAS (Préfète coordinatrice du bassin Loire-Bretagne) à M. Paul RAPION (MISEN d'Ille-et-Vilaine)
- Mme Judith DÉTOURBE (DDT de Mayenne) à M. Maxime GALLON (DDTM de Loire-Atlantique)

### *Pouvoirs attribués au cours de la séance :*

- À partir de 12h10: M. David VEILLAUX (Représentant des EPCI d'Ille-et-Vilaine) à M. Vincent MINIER (Bretagne Porte de Loire Communauté)
- À partir de 12h35: M. André CROCQ (Conseil Régional de Bretagne) à M. Daniel HOUITTE (Représentant des Maires d'Ille-et-Vilaine)

### **Nombre de votants :**

	En exercice	Présents	Pouvoirs	<b>Votants</b>
Collège élus	39	18	12	<b>30</b>
Collège usagers	22	16	2	<b>18</b>
Collège État	11	8	3	<b>11</b>

## Commission Locale de l'Eau du 21 mars 2025

Total	72	42	17	<b>59</b>
-------	----	----	----	-----------

Le quorum des 2/3 de membres présents ou représentés étant atteint, la Commission Locale de l'Eau peut valablement délibérer.

M. DEMOLDER propose à la Commission Locale de l'Eau de valider le projet de SAGE Vilaine comprenant le PAGD, le règlement et l'évaluation environnementale.

La Commission Locale de l'Eau du SAGE Vilaine, après en avoir délibéré,

Contre : 0                      Abstention : 18                      Pour : 39                      Ne prend pas part au vote : 2

À la majorité qualifiée :

- Valide le projet de SAGE Vilaine,
- Demande au Président de lancer les procédures de consultations, à savoir :
  - o Dans un premier temps, la consultation administrative régie par les articles R.212-39, R.122-17, R.122-21, R.333-15, R.323-38 et R.436-48 du code de l'environnement ;
  - o Dans un second temps, la participation du public par voie électronique régie par les articles L.212-7, L.212-9 et L.123-19 du code de l'environnement.

Pour extrait conforme,  
Le Président de la CLE du SAGE Vilaine  
Michel DEMOLDER

